



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 février 2018, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Nombre de membres composant le conseil : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Présents en séance
Présents : 26
Représentés : 6
Absents : 1

Présents :

M. André VEYSSIERE Maire, Mme. Séverine LEVE, M. Michel ADAM, Mme. Ana PEREIRA, Mme. Ghislaine JENNER, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL, Mme. Sandra ROZOTTE, Adjoints au Maire. Mme. Régine BONVALLET, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, M. Gérald BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Marie- Line BOUCHAUT, Mme. Martine GESELL, Mme. Véronique POISSON, Mme. Khadija ID HAMOU, Mme. Corinne LANGLES, Mme. Julie SANS, Mme. Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Fauzy GUELLIL, M. Michel DELPLACE, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. Frédéric NICOLAS, M. Malet DRAME Conseillers municipaux.

Absents et représentés :

M. Van Phuoc TRAN représenté par M. André VEYSSIERE
Mme Amel SRAIDI représentée par M. Quentin GESELL
Mme Sarah BOUZID représentée par M. Fauzy GUELLIL
M. France BOULAY représenté par M. Michel DELPLACE
M. Abderrahman FERCHICHI par M. Malet DRAME
M. Abdelaziz GUEMICHE représenté par M. Frédéric NICOLAS

Absents :

Mme Marcelle DELMARQUETTE

Secrétaire de séance : M. Michel CLAVEL

Introduction

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée délibérante du courrier transmis par M. DRAME par lequel il informait de sa volonté de quitter le groupe majoritaire et rejoindre le groupe nouvellement constitué par M. NICOLAS et M. GUEMICHE, Groupe indépendant pour la Défense des intérêts communaux et des dugnysiens.

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

† **Décision n° 2017/138 en date du 28/11/2017 :**

Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle- Spectacle intitulé « Le Grand Funky Show de Noël »

† **Décision n° 2017/139 en date du 28/11/2017 :**

Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle- Spectacle intitulé « Le Noël des jouets » le 4 décembre 2017

† **Décision n° 2017/140 en date du 29/11/2017 :**

Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle- Spectacle intitulé « Un Noël Tout En Couleur » le 12 décembre 2017

† **Décision n° 2017/141 en date du 29/11/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec une administrée

† **Décision n° 2017/142 en date du 30/11/2017 :**

Contrat de maintenance et d'assistance téléphonique du logiciel TELEVITALE du Centre Municipal de Santé

† **Décision n° 2017/143 en date du 30/11/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec une administrée

† **Décision n° 2017/144 en date du 11/12/2017 :**

Convention de financement avec la CAF de la Seine-Saint-Denis Sorties familiales et/ou projets jeunes

† **Décision n° 2017/145 en date du 20/12/2017 :**

Avenants aux marchés de services d'assurances de la Ville de Dugny

† **Décision n° 2017/146 en date du 21/12/2017 :**

Avenant au marché n°2014/024 portant sur la réalisation de la phase pré analytique d'exams de biologie médicale pour les besoins du Centre municipal de santé

† **Décision n° 2017/147 en date du 21/12/2017 :**

Avenant au marché n°2017/001 portant sur les prestations relatives à des travaux de sécurité, alarmes et secours

† **Décision n° 2018/001 en date du 08/01/2018 :**

Convention de mise à disposition d'une boîte aux lettres dans le cadre de la domiciliation en maire de l'association 'Fenix anim' »

† **Décision n° 2018/002 en date du 08/01/2018 :**

Convention de versement d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement métropolitain (FIM)

† **Décision n° 2018/003 en date du 08/01/2018 :**

Convention cadre du contrat d'aménagement régional de la Commune de Dugny

† **Décision n° 2018/004 en date du 08/01/2018 :**

Convention de réalisation portant sur l'opération « construction d'un centre de loisirs sans hébergement » inscrite au contrat d'aménagement régional de la Commune de Dugny

† **Décision n° 2018/005 en date du 10/01/2018 :**

Contrat de service pris en application de la convention d'accès à « mon compte partenaire » avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Seine-Saint-Denis »

† **Décision n° 2018/006 en date du 15/01/2018 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec un administré

† **Décision n° 2018/007 en date du 15/01/2018 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec un administré

† **Décision n° 2018/008 en date du 16/01/2018 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec « Les habitations populaires »

† **Décision n° 2018/009 en date du 16/01/2018 :**

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle : Spectacle intitulé « Norbert et ses drôles de dames »

† **Décision n° 2018/010 en date du 22/01/2018 :**

Convention de partenariat entre le Ville de Dugny et l'organisme Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques de Seine-Saint-Denis (CDAFAL), portant sur l'organisation d'une permanence juridique d'accès aux droits et de défense du consommateur au sein du Centre Arc En Ciel et du Pôle de Services

† **Décision n° 2018/011 en date du 22/01/2018 :**

Convention de partenariat entre la Ville de Dugny et l'organisme ISM Interprétariat portant sur l'organisation d'une permanence d'écrivain public au sein du centre Arc En Ciel et du Pôle de Services

† **Décision n° 2018/012 en date du 22/01/2018 :**

Convention de partenariat entre la Ville de Dugny et l'Association CRESUS portant sur l'organisation d'une permanence traitant des problèmes d'endettement et de surendettement au sein du Centre Arc En Ciel et du Pôle de Services

† **Décision n° 2018/013 en date du 31/01/2018 :**

Contrat pour la programmation d'une projection publique non commerciale du film-documentaire-débat intitulé « Inde, Sikhs du Pendjab »

Approbation des procès verbaux du 26 juin et du 19 octobre 2017

† **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017**

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017 est approuvé à l'unanimité,
sous réserve de l'amendement proposé par M. NICOLAS

† **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017**

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité,
sous réserve de l'amendement proposé par M. DELPLACE

Démission volontaire d'un conseiller municipal et installation d'un nouveau conseiller au sein de l'Assemblée délibérante

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

**32 voix POUR
Soit à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la démission de son poste de conseiller municipal présentée par Monsieur Fradique Mendes Ferreira, élu sur la liste majoritaire « Pour Dugny, continuons ensemble » en date du 30 janvier 2018.
- **PREND ACTE** de l'effectivité de la date la démission du poste de conseiller municipal présentée par Monsieur Fradique Mendes Ferreira a la date du 30 janvier 2018.
- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Régine Bonvallet en qualité de Conseillère municipale du groupe majoritaire, au sein de l'Assemblée délibérante.

Délibération n° DEL.2018.001

**Fixation du nombre d'adjoints au Maire
Détermination du rang du nouvel adjoint au Maire
Election d'un nouvel adjoint au Maire**

Présentation par monsieur le Maire,

❖ *Fixation du nombre d'adjoints au Maire*

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

**21 voix POUR
7 ABSTENTIONS :**

Janine LOPEZ, Robert ANDRE, Faouzy GUELLIL, Sarah BOUZID, Michel DELPLACE, France BOULAY, Annie CHASTAGNOL

4 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote :

Frédéric NICOLAS, Abdelaziz GUEMICHE, Malet DRAME, Abderrahman FERCHICHI

Soit à la majorité,

● **FIXE** à neuf le nombre de postes d'Adjoints conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du CGCT, selon lesquelles il appartient à l'assemblée de déterminer librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, soit neuf postes pour la Ville de Dugny qui compte 33 élus.

● **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette mesure.

Délibération n° DEL.2018.002

❖ Détermination du rang du nouvel adjoint au Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

21 voix POUR

3 ABSTENTIONS :

8 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote :

Michel DELPLACE, France BOULAY, Annie CHASTAGNOL

Frédéric NICOLAS, Abdelaziz GUEMICHE, Malet DRAME, Abderrahman FERCHICHI, Janine LOPEZ, Robert ANDRE, Faouzy GUELLIL, Sarah BOUZID

Soit à la majorité,

● **DECIDE** que les adjoints au Maire élus respectivement au cours de la séance du conseil municipal en date du 29 mars 2014 et du 19 octobre 2017 avanceront chacun en ce qui le concerne d'un rang dans l'ordre du tableau et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de neuvième (9ème) et dernier adjoint élu.

● **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette mesure.

Délibération n° DEL.2018.003

❖ Election d'un nouvel adjoint au Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

● **DECIDE**, à l'unanimité, de renoncer au vote à bulletin secret au profit d'un vote à main levée.

PUIS PAR :

21 voix POUR

3 ABSTENTIONS :

8 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote :

Michel DELPLACE, France BOULAY, Annie CHASTAGNOL

Frédéric NICOLAS, Abdelaziz GUEMICHE, Malet DRAME, Abderrahman FERCHICHI, Janine LOPEZ, Robert ANDRE, Faouzy GUELLIL, Sarah BOUZID

Soit à la majorité,

● **DECLARE** élu sur le 9ème et dernier poste d'adjoint au Maire Monsieur Thierry PICHOT-MAUFROY

● **PROCEDE** à l'installation immédiate de Monsieur Thierry PICHOT-MAUFROY dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

● **ARRETE** le tableau des adjoints au Maire comme suit :

Tableau des Adjointes	
Ordre	Nom
1	Séverine Levé
2	Michel Adam
3	Ana Pereira
4	Ghislaine Jenner
5	Michel Clavel
6	Marie Claude Collet
7	Quentin Gesell
8	Sandra Rozotte
9	Thierry PICHOT-MAUFROY

● **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette mesure.

Délibération n° DEL.2018.004

Modification du tableau portant indemnités de fonction des élus

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

21 voix POUR

3 ABSTENTIONS :

**8 Conseillers municipaux ne
prenant pas part au vote :**

Michel DELPLACE, France BOULAY, Annie CHASTAGNOL

Frédéric NICOLAS, Abdelaziz GUEMICHE, Malet DRAME,
Abderrahman FERCHICHI, Janine LOPEZ, Robert ANDRE,
Fauzy GUELLIL, Sarah BOUZID

Soit à la majorité,

- **RAPPELLE** le principe de l'attribution au Maire d'une indemnité de fonction minorée au regard du taux maximal autorisé par la loi.
- **MAINTIENT** le montant de l'indemnité accordée au Maire correspondant à 84 % de l'indice Brut terminal de la Fonction Publique.
- **MAINTIENT** le montant de l'indemnité accordée aux Adjoints au Maire correspondant à 31% de l'indice Brut terminal de la Fonction Publique.
- **MAINTIENT** le montant de l'indemnité accordée aux Conseillers Municipaux délégués correspondant à 6% de l'indice Brut terminal de la Fonction Publique.
- **APPROUVE** le principe de l'attribution au seul Conseiller Municipal délégué en charge du périmètre de l'Action Educative d'une indemnité de fonction revalorisée et fixée à 18 % de l'indice Brut terminal de la Fonction Publique, au regard du supplément de charge de travail comme de la disponibilité accrue induits par l'élargissement du périmètre d'action (présence aux conseils d'écoles, rencontre avec les parents, réunions avec le corps enseignant et l'inspection académique...).
- **PREND ACTE** que ces dernières indemnités s'imputeront sur le crédit global de l'ensemble des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints au Maire.
- **PRECISE** que les indemnités sont attribuées dans le respect du principe de l'enveloppe budgétaire fixée par le législateur.
- **DIT** que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits aux budgets et chapitres concernés.
- **DIT** que les revalorisations du point d'indice de référence qui pourraient intervenir ultérieurement s'appliqueront automatiquement.
- **DIT** que le tableau portant indemnités des élus, tel qu'annexé à la présente délibération, est fixé comme suit :

Qualité	Nom	Prénom	% indice Brut terminal de la Fonction Publique
Maire	Veyssière	André	84
Adjoint 1	Levé	Séverine	31
Adjoint 2	Adam	Michel	31
Adjoint 3	Pereira	Ana	31
Adjoint 4	Clavel	Michel	31
Adjoint 5	Jenner	Ghislaine	31
Adjoint 6	Collet	Marie Claude	31
Adjoint 7	Gesell	Quentin	31
Adjoint 8	Rozotte	Sandra	31
Adjoint 9	Pichot-Maufroy	Thierry	31
Conseiller Municipal délégué	Gesell	Martine	06
Conseiller Municipal délégué au périmètre d'action élargi	Sans	Julie	18

Délibération n° 2018/005

Modification et adoption d'un nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

28 voix POUR,

4 ABSTENTIONS : Janine LOPEZ, Robert ANDRE, Faouzy GUELLIL, Sarah BOUZID

Soit à la majorité,

- **ADOpte** les termes du nouveau règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.
- **PREcISE** que le nouveau règlement annule et remplace le précédent document approuvé en séance du Conseil Municipal du 23 juin 2014.

Délibération DEL.2018.006

Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au sein des conseils des écoles maternelles et primaires de la commune de Dugny

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

21 voix POUR

3 ABSTENTIONS :

8 Conseillers municipaux ne prenant pas part au vote :

Michel DELPLACE, France BOULAY, Annie CHASTAGNOL

Frédéric NICOLAS, Abdelaziz GUEMICHE, Malet DRAME, Abderrahman FERCHICHI, Janine LOPEZ, Robert ANDRE, Faouzy GUELLIL, Sarah BOUZID

Soit à la majorité,

- **PREND ACTE** que la liste des délégués de la Ville appelés à siéger au sein des conseils d'écoles maternelles et primaires, telle que fixée par la délibération n°2017/106 en date du 11 décembre 2017 demeure inchangée.
- **MAINTIENT** le principe permettant à tout édile en charge du secteur scolaire, indépendamment de la nature de son mandat, d'être présent sur l'ensemble des conseils des écoles maternelles et primaires.
- **DIT** en application des dispositions de l'article 2 de la présente délibération que Madame Julie Sans, en sa qualité d'élue en charge de l'Action Educative siégera comme représentante du conseil municipal de la Ville sur l'ensemble des conseils des écoles maternelles et primaires.

Délibération n° DEL.2018.007

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de la « Société de livraison des ouvrages olympiques » (SOLIDEO) des jeux de 2024

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

28 voix POUR

4 Conseillers municipaux ne

prenant pas part au vote :

Frédéric NICOLAS, Abdelaziz GUEMICHE, Malet DRAME,
Abderrahman FERCHICHI

Soit à la majorité,

- **APPROUVE** la désignation de Madame Séverine LEVE en qualité de représentant titulaire de la Ville appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de la « Société de livraison des ouvrages olympiques » (SOLIDEO) des jeux de 2024.
- **APPROUVE** la désignation de Monsieur André VEYSSIERE en qualité de représentant suppléant titulaire de la Ville appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de la « Société de livraison des ouvrages olympiques » (SOLIDEO) des jeux de 2024.

Délibération n° DEL.2018.008

Transfert au profit de la Région Ile de France du lycée François Rabelais au titre de la mise en œuvre de l'article 79 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

32 voix POUR

Soit à l'unanimité,

- **APPROUVE** le transfert en pleine propriété, à titre gratuit et de droit au profit de la Région Ile de France, au titre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales et spécialement en son article 79, du lycée François Rabelais sis 1, rue François Rabelais à Dugny (93440).
- **PRECISE** que la demande porte sur le transfert de la parcelle G 38 d'une contenance de 12134 m² et de l'ensemble des bâtiments qui y sont édifiés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant signer tout document et tout acte afférent à l'exécution de ce dossier.
- **DIT QUE** la sortie des biens et patrimoines susmentionnés seront constatées conformément aux règles comptables en vigueur.

Délibération n° DEL.2018.009

Approbation de la convention entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale

Présentation par madame Marie-Claude COLLET,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

32 voix POUR

Soit à l'unanimité,

● **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Ville et le CCAS de la Ville de Dugny établie dans un souci de clarification et formalisant la nature des liens fonctionnels existant entre le CCAS et les services de la Ville avec pour objectifs de dresser l'étendue et la nature des concours apportés par la Ville au C.C.A.S permettant de donner à ce dernier les moyens de mener pleinement ses actions dans son domaine de compétence.

● **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la Ville et le CCAS de la Ville de Dugny établie dans un souci de clarification et formalisant la nature des liens fonctionnels existant entre le CCAS et les services de la Ville avec pour objectifs de dresser l'étendue et la nature des concours apportés par la Ville au C.C.A.S permettant de donner à ce dernier les moyens de mener pleinement ses actions dans son domaine de compétence.

● **PRECISE** que les crédits de dépenses seront inscrits aux budgets des exercices concernés de la Commune.

● **PRECISE** que la convention fera l'objet d'une présentation en séance du Conseil d'administration du CCAS.

Délibération n° DEL.2018.010

Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Dugny et le Centre communal d'action sociale de la Ville de Dugny pour la passation d'un marché public ayant pour objet prestations de traiteurs

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

32 voix POUR

Soit à l'unanimité,

● **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Dugny et le Centre communal d'action sociale de la Ville de Dugny pour la passation d'un marché public ayant pour objet des prestations de traiteurs.

● **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Dugny et du Centre communal d'action sociale de la Ville de Dugny pour la passation d'un marché public ayant pour objet des prestations de traiteurs.

● **PRECISE** que le groupement de commandes n'engendrera aucun frais pour sa constitution et son fonctionnement.

● **PRECISE** que les dépenses inhérentes aux prestations objets du marché seront réglées sur les crédits inscrits aux budgets de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Dugny des exercices concernés.

● **PREND ACTE** que la présente convention fera l'objet d'une présentation au Conseil d'administration du CCAS.

Délibération n° DEL.2018.011

Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Dugny et le Centre communal d'action sociale de la Ville de Dugny pour la passation d'un marché public ayant pour objet l'acquisition de mobiliers de bureau et de réunion

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

32 voix POUR

Soit à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Dugny et le Centre communal d'action sociale de la Ville de Dugny pour la passation d'un marché public ayant pour objet l'acquisition de mobiliers de bureau et de réunion.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Dugny et du Centre communal d'action sociale de la Ville de Dugny pour la passation d'un marché public ayant pour objet l'acquisition de mobiliers de bureau et de réunion.
- **PRECISE** que le groupement de commandes n'engendrera aucun frais pour sa constitution et son fonctionnement.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes aux prestations objets du marché seront réglées sur les crédits inscrits aux budgets de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Dugny des exercices concernés.
- **PREND ACTE** que la convention fera l'objet d'une présentation au Conseil d'administration du CCAS.

Délibération n° DEL.2018.012

Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Dugny et le Centre communal d'action sociale de la Ville de Dugny pour la passation d'un marché public ayant pour objet la fourniture de boissons alcoolisées et non alcoolisées

Présentation par monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

32 voix POUR

Soit à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Dugny et le Centre communal d'action sociale de la Ville de Dugny pour la passation d'un marché public ayant pour objet la fourniture de boissons alcoolisées et non alcoolisées.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Dugny et du Centre communal d'action sociale de la Ville de Dugny pour la passation d'un marché public ayant pour objet la fourniture de boissons alcoolisées et non alcoolisées.
- **PRECISE** que le groupement de commandes n'engendrera aucun frais pour sa constitution et son fonctionnement.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes aux prestations objets du marché seront réglées sur les crédits inscrits aux budgets de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Dugny des exercices concernés.
- **PREND ACTE** que la présente convention fera l'objet d'une présentation au Conseil d'administration du CCAS

Délibération n° DEL.2018.013

Communications diverses

Monsieur Faouzy GUELLIL fait une déclaration relative aux conditions de travail du personnel communal.

La séance est levée à 20h30

Fait à Dugny, le 19/02/2018,

Le Maire



André VEYSSIERE

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 20 février 2018, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.